

A notre avis, nous en sommes presque au point où la majeure partie des pouvoirs de la Chambre des communes concernant l'administration des affaires de l'État lui a été retirée. Chaque fois que le gouvernement soulève à la Chambre une question qui peut entrer en conflit avec les autorités provinciales, la première chose qu'on demande, c'est: «Avez-vous l'assentiment des provinces?» Selon moi, cet état de choses est malsain.

Le ministre des Finances a déclaré que, depuis la guerre, les programmes à frais partagés se sont accrus de façon substantielle. La raison en est imputée à ce que le gouvernement fédéral n'a pas voulu se retirer ou même remettre en partie certains domaines d'impôt qu'il avait envahis pendant la guerre. En outre, l'augmentation la plus importante dans les dépenses du gouvernement a été dans ces domaines assignés exclusivement aux provinces en vertu de la constitution. Je n'ai rien à redire à cela. Je pense que les Canadiens ont le droit de désirer avoir des services accrus et plus vastes. Autrement dit, ils ont droit aux résultats qu'ils attendent de l'administration de leurs affaires, et s'il se trouve que leur désir penche vers l'expansion des services qui relèvent de la compétence provinciale, je suis prêt à accepter cela. Mais ce que je n'accepte pas, c'est le fait que le gouvernement fédéral n'a pas voulu remettre ces domaines d'impôt aux provinces, de façon à leur permettre de prendre charge de leurs responsabilités.

Un autre grand problème, qui a donné lieu à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est que tous les partis politiques fédéraux ont fait des promesses au cours de la campagne électorale, au sujet de questions relevant exclusivement du domaine provincial. Si le parti qui obtient le pouvoir tente de faire honneur à ces engagements, il se trouve forcé d'entrer en négociations avec les gouvernements provinciaux pour voir s'il peut mener à bien ces projets.

Enfin, monsieur le président, il y a une autre chose qui préoccupe vivement les membres de notre parti et nous nous attendons que la mesure qui suivra la présente résolution aggrave encore la situation. Je veux parler de l'improvisation de formules, en vue de répondre à un chiffre prédéterminé, pour ce qui est du partage des revenus. Je suis heureux que le ministre des Finances ait cité ce célèbre passage du hansard de 1905, où il est dit que la responsabilité de la perception des revenus doit être assumée par l'autorité qui voit aux dépenses. Ce principe ne saurait jouer pleinement et je me rends compte qu'il ne serait peut-être pas souhaitable d'établir

différents niveaux d'impôts sur le revenu personnel au pays, mais je crois tout de même que l'on devrait trouver une formule immuable pour l'octroi de revenus aux provinces.

Nous savons, par exemple, que dans le cas des paiements de péréquation, la formule contient certains facteurs qui entraînent un partage inégal de l'argent. La province d'Alberta s'est plainte, avec raison, de l'inclusion de la moitié des revenus provenant des ressources naturelles. Je ne veux pas traiter de ce sujet en profondeur encore une fois, car je suis sûr que le ministre des Finances sait très bien qu'il est injuste de faire entrer ce facteur dans la formule de péréquation des impôts.

Nous croyons aussi que le gouvernement central doit garder l'autorité exclusive dans certains domaines et nous espérons bien que la résolution et le bill qui suivra ne mèneront pas à une situation qui affaiblira le gouvernement central à un moment où il a besoin d'être renforcé. Je ne suis pas de ceux qui croient en la centralisation et en l'autorité entière du gouvernement central dans tous les domaines, mais j'estime qu'il y a certains domaines où le gouvernement fédéral doit garder l'autorité exclusive, en ce sens qu'il n'ait pas à négocier du tout avec les provinces. Autrement, nous serons toujours obligés de conclure de prétendus marchés politiques au sujet de la répartition des deniers perçus par le gouvernement fédéral.

Nous n'avons pas l'intention de nous opposer à la résolution, monsieur le président, ou de prolonger le débat aujourd'hui, mais nous avons certaines réserves à formuler au sujet de cette affaire. Nous croyons notamment que les compétences aux deux échelons de gouvernement devraient être délimitées à nouveau et nous devrions nous assurer que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'empiéter sur la compétence provinciale, comme il l'a si souvent fait déjà, ce qui a provoqué la situation avec laquelle nous sommes actuellement aux prises.

L'hon. M. Gordon: Monsieur le président, j'aimerais tirer une chose au clair. Le chef de l'opposition, au cours de ses—j'espère qu'il ne croira pas que je veux le blesser—remarques agréablement brèves, a dit qu'il aimerait entendre le ministre l'assurer que si la résolution est adoptée, aucune mesure ne sera prise dans les mois ultérieurs jusqu'à ce que le bill puisse être examiné. Naturellement, et je suis sûr qu'il le sait, je ne puis lui donner cette assurance. Si la résolution est adoptée, les provinces auront le droit d'agir, comme elles le font de toute façon, je crois,